



KPMG S.A.
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 42 43 44
Télécopie : +33 (0)5 56 42 43 80
Site internet : www.kpmg.fr

INSTITUTION SAINTE-MARIE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2019
INSTITUTION SAINTE-MARIE
40 Faubourg des Ancêtres - BP 10337 - 90006 Belfort Cedex
Ce rapport contient 25 pages



KPMG S.A.
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 42 43 44
Télécopie : +33 (0)5 56 42 43 80
Site internet : www.kpmg.fr

INSTITUTION SAINTE-MARIE

Siège social : 40 Faubourg des Ancêtres - BP 10337 - 90006 Belfort Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2019

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INSTITUTION SAINTE-MARIE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, concernant la comptabilisation d'une provision pour dépréciations des valeurs mobilières de placement au 31 août 2019.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance associative relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 10 décembre 2019

KPMG S.A.



Anne Jallet-Auguste
Associée

Bilan Actif

Exercice du : 01/09/2018 - 31/08/2019

INSTITUTION SAINTE MARIE BELFORT

ACTIF		Valeur Brute (N)	Amortissement et provisions (N)	Valeur Nette (N)	Valeur Nette N-1
A C T I F I M M O B I L I S E	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	- Frais d'établissement	-	-	-	-
	- Concessions, licences, logiciels, droits et vale	33 891	33 018	872	964
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	33 891	33 018	872	964
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	- Terrains	-	-	-	-
	- Aménagements de terrains	-	-	-	-
	- Constructions sur sol propre...	-	-	-	-
	- Constructions sur sol d'autrui	5 076 649	4 590 958	485 691	557 620
	- Installations, mobilier et matériel d'activité	2 200 991	1 752 910	448 081	425 292
	- Matériel de transport	27 182	27 182	-	121
- Mobilier/matériel de bureau et d'informatique	247 183	209 501	37 682	57 437	
- Immobilisations grévées de droit	-	-	-	-	
- Immobilisations en cours	61 735	-	61 735	7 118	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 613 741	6 580 552	1 033 189	1 047 589	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
- Participations	-	-	-	-	
- Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	
- Prêts	-	-	-	-	
- Dépôts et cautionnements	78 482	-	78 482	78 106	
- Autres créances immobilisées	-	-	-	-	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	78 482	-	78 482	78 106	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	7 726 114	6 613 570	1 112 543	1 126 659	
A C T I F C I R C U L A N T	- STOCKS EN COURS	-	-	-	-
	CREANCES ET COMPTES RATTACHES				
	- Fournisseurs	757	-	757	1 787
	- Familles ou élèves	28 380	23 885	4 495	5 462
	- Personnel et charges sociales à récupérer	1 200	-	1 200	2 221
	- Collectivités publiques	182 495	-	182 495	217 000
	- Débiteurs divers	12 473	-	12 473	276 694
	TOTAL CREANCES ET COMPTES RATTACHES	225 306	23 885	201 421	503 163
	PLACEMENTS : VALEURS MOBILIERES ET AUTRES				
	- Placements	4 286 002	164 548	4 121 454	3 932 650
	- Intérêts courus non échus	-	-	-	-
TOTAL PLACEMENTS : VAL, MOBILIERES ET AUTRES	4 286 002	164 548	4 121 454	3 932 650	
DISPONIBILITES					
- Banques, établissements financiers & assimilés	1 190 388	-	1 190 388	912 035	
- Caisse	881	-	881	505	
- Régies d'avances et accreditifs	-	-	-	-	
TOTAL DISPONIBILITES	1 191 269	-	1 191 269	912 540	
R E G U L	CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	79 902	-	79 902	52 195
	TOTAL ACTIFS CIRCULANT ET ASSIMILES (II)	5 782 478	188 433	5 594 045	5 400 548
	INTERETS D'EMPRUNTS A ETALER (III)	-	-	-	-
TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III)	13 508 592	6 802 004	6 706 588	6 527 206	

Bilan Passif

Exercice du : 01/09/2018 - 31/08/2019

	PASSIF	BRUT	ATS ET PROV.	VALEUR NETTE	Valeur Nette N-1
	FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE				
	Valeur du patrimoine intégré	2 281 754		2 281 754	2 281 754
	Fonds statutaire	-		-	-
	Apport sans droit de reprise	-		-	-
	Libéralités ayant le caractère d'apport	-		-	-
	Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	8 049		8 049	8 049
F	TOTAL FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE	2 289 803	-	2 289 803	2 289 803
O	FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE				
N	Valeur des biens affectés	-	-	-	-
D	Valeur des Biens non affectés	-	-	-	-
S	Libéralités	-	-	-	-
P	Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	-	-	-	-
R	TOTAL FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE	-	-	-	-
O	RESERVES				
P	Réserves générales de gestion	-	-	-	-
R	Réserves statutaires	-	-	-	-
E	Réserves d'investissement	-	-	-	-
S	Réserve de Trésorerie	-	-	-	-
&	Autres réserves	-	-	-	-
A	TOTAL RESERVES	-	-	-	-
S	RESULTAT ET REPORT A NOUVEAU				
I	Report à nouveau	3 489 281		3 489 281	3 116 090
M	Résultat de l'exercice	208 099		208 099	373 191
I	TOTAL RESULTAT ET REPORT A NOUVEAU	3 697 380	-	3 697 380	3 489 281
L	SUBV. ET PARTICIPATIONS D'INVEST. AMORTISSABLES				
E	Subv. D'invest. Affectées à des biens non renouvelables	431 845	-	431 845	393 268
S	Subv. D'invest. Reçues avec obligations d'amortissement	-	-	-	-
S	Taxe d'apprentissage	478 922		478 922	454 812
	TOTAL SUBV. ET PARTICIPATIONS D'INVEST. AMORTISSABLES	470 767	-	470 767	61 544
	TOTAL FONDS PROPRES ET ASSIMILES (I)	6 034 280	-	6 034 280	5 840 828
F	FONDS DEDIES				
D	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	-	-	-	-
O	Fonds dédiés sur dons manuels affectés	-	-	-	-
N	Fonds dédiés sur legs et donations affectés	-	-	-	-
D	TOTAL FONDS DEDIES (II)	-	-	-	-
P	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
R	Pour gros entretiens	60 789		60 789	110 881
O	Pour autres charges et risques	-		-	-
V	Pour indemnités de départ à la retraite	124 060		124 060	117 960
	TOTAL PROVISIONS (III)	184 849	-	184 849	228 841
	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLIS. DE CREDIT				
	Capital emprunté	100		100	100
	Intérêts	-	-	-	-
	Banques	-	-	-	-
	TOTAL EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLIS. DE CREDIT	100	-	100	100
D	AUTRES DETTES				
E	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
T	Fournisseurs et comptes rattachés	223 857		223 857	250 560
T	Familles / Avances et acomptes reçus	34 419		34 419	27 287
E	Dettes relatives au personnel	75 703		75 703	82 492
S	Etat et autres collectivités publiques	20 913		20 913	17 940
	Confédérations, Fédérations, Associations et organismes apparentés	39 685		39 685	-
	Autres dettes	21 195		21 195	28 957
	TOTAL AUTRES DETTES	415 772	-	415 772	407 218
	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
	Familles / droits d'inscription	-	-	-	-
	Autres	71 607		71 607	50 421
	TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	71 607	-	71 607	50 421
	TOTAL DETTES & ASSIMILEES (IV)	487 479	-	487 479	457 738
	TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	6 706 588	-	6 706 588	6 527 208

COMPTE DE RESULTAT
STE MARIE BELFORT

01/09/2018 - 31/08/2019

	N	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION	-	
Participation des familles	2 005 977	1 998 533
Participations de l'Etat et des collectivités publ	1 797 761	1 824 023
Ventes de produits et marchandises, travaux, étude	21 481	22 666
Produits des activités annexes	407 072	397 303
Subventions d'exploitation	22 868	60 645
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert	69 773	43 510
Autres produits de gestion courante	190 667	185 679
TOTAL PRODUIT D'EXPLOITATION	4 515 598	4 532 359
CHARGES D'EXPLOITATION	-	
Achats de marchandises	19 943	21 721
Variation de stocks marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvision	1 534 664	1 529 441
Variation de stocks matières premières	-	-
Autres charges externes	947 043	1 005 030
Impôts, taxes et versements assimilés	116 601	116 492
Salaires et traitements	885 789	870 773
Charges sociales	356 542	373 576
Dotations aux amortissements des immobilisations	310 358	282 419
Dotations aux dépréciations des immobilisations	-	-
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant	6 919	6 692
Dotations aux provisions	6 100	27 291
Autres charges de gestion courante	55 142	44 459
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	4 239 099	4 277 893
RESULTAT D'EXPLOITATION	276 499	254 466
PRODUITS FINANCIERS	-	
De valeurs mobilières et créances de l'actif immob	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	117 114	112 206
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières d	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	117 114	112 206
CHARGES FINANCIERE	-	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	164 548	-
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES	164 548	-
RESULTAT FINANCIER	-47 434	112 206
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	229 065	366 671
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	
Prod. Except. sur opérations de gestion	18 011	58 293
Prod. Except. sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et dépréciations et transf	-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 011	58 293
CHARGES EXCEPTIONNELLE	-	
Ch. Except. sur opérations de gestion	23 986	39 307
Ch. Except. sur opérations en capital	972	726
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 958	40 033
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-6 947	18 261
Impôt sur les sociétés des personnes morales non lucratives	14 019	11 741
TOTAL DES PRODUITS	4 650 723	4 702 858
TOTAL DES CHARGES	4 442 624	4 329 667
EXCEDENT OU DEFICIT	208 099	373 191

Exercice clos le 31 août 2019

1. Règles et méthodes comptables
2. Evolution de la population scolaire et des tarifs de l'établissement (scolarité – demi-pension)
3. Evolution de l'effectif de l'association (hors personnel enseignant)
4. Evolution de l'actif immobilisé et des amortissements
5. Décomposition des placements au bilan
6. Etat des échéances des créances et des dettes
7. Etat des subventions amortissables
8. Mouvements des réserves et provisions inscrites au bilan
9. Mouvements des fonds associatifs
10. Engagements pris en matière de retraite et de prévoyance
11. Affectation du résultat de l'exercice précédent
12. Autres engagements hors bilan
13. Inventaire de l'actif immobilisé
14. Communication, prévue par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, sur les rémunérations perçues, au titre de l'exercice, par les 3 plus hauts cadres dirigeants de l'Association
15. Opérations réciproques entre entités liées



1. Règles et méthodes comptables

Exercice clos le 31 août 2019

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 14-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologués par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A partir du 1^{er} septembre 2017, suite à la recommandation de la FNOGEC, la nouvelle nomenclature comptable 2016 de l'enseignement catholique sous contrat avec l'état a été appliquée.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

➤ Changements de réglementation comptable :

Le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés s'applique depuis le 1^{er} janvier 2005.

Ce texte impose :

- une comptabilisation par composants des immobilisations,
- un amortissement sur leur durée réelle d'utilisation par l'entreprise,
- une évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles à la valeur actuelle entraînant le cas échéant, la constatation d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

L'entité a choisi d'appliquer ces nouvelles normes de façon prospective, par réallocation des valeurs nettes comptables. Aussi, aucun impact de changement de méthode n'a été constaté sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice au 31 août 2006.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions	10 à 30 ans
- Agencements et aménagements	5, 10 ou 15 ans
- Matériel et outillage	4, 5 ou 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Mobilier, matériel de bureau	3, 4, 5 ou 10 ans



1. Règles et méthodes comptables

Exercice clos le 31 août 2019

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles (uniquement des logiciels informatiques) sont évaluées à leur coût d'acquisition comprenant le prix d'achat et les frais nécessaires à leur mise en service.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

Les créances douteuses sont provisionnées ainsi :

- tout retard relatif à un élève présent dans l'établissement et supérieur à 450 € est systématiquement provisionné à 100 %
- tout impayé relatif à un élève ayant quitté l'établissement est systématiquement provisionné à 100 %

VMP :

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du " premier entré, premier sorti". Seules les moins values latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une provision pour dépréciation.

La valorisation du portefeuille des obligations au 31 août 2019 fait apparaître une moins-value par rapport à la valeur brute de ces obligations. Conformément à la réglementation comptable, nous avons enregistré au 31 août 2019 une provision pour dépréciation à la hauteur de la différence entre la valorisation du portefeuille et la valeur brute au bilan de ces obligations, soit 165K€.

Provisions pour gros travaux :

Les travaux d'entretien (non courant) et les grosses réparations font l'objet des provisions pour charges. Les provisions sont constituées dès lors qu'un chantier est identifié et entre dans le plan pluriannuel de travaux, par tantième en fonction de la durée prévue entre l'identification des travaux et la clôture de l'exercice précédant leur réalisation. Le montant provisionné repose sur la dernière estimation des travaux à la date d'arrêté des comptes.

2. Tableau de l'évolution de la population scolaire et des tarifs de l'établissement (scolarité - demi-pension)

exercice clos le 31 août 2019

EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE

Contrat d'association	Nombre d'élèves					
	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20*
<u>Ecole</u>	270	274	276	273	270	270
(dont élèves de BELFORT)	150	159	170	139	124	141
<u>Collège</u>	878	869	889	876	885	901
<u>Lycée</u>	504	533	535	555	543	551
Total secondaire	1382	1402	1424	1431	1428	1452
<u>Post-Bac</u>	16	20	20	26	21	23
Total établissement	1668	1696	1720	1730	1719	1745

Nombre de classes					
14/15	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20*
10	10	10	10	10	10
33	32	32	31	32	32
21	21	22	22	22	22
54	53	54	53	54	54
2	2	2	2	2	2
66	65	66	65	66	66

Nombre moyen d'élèves par classe					
27	27,4	27,6	27,3	27	27
26,6	27,2	27,8	28,3	27,7	28,2
24	25,4	24,3	25,2	24,7	25
8	10	10	13	10,5	11,5

TARIFS PAR ELEVE ET PAR MOIS

	<u>Coûts de Scolarité</u>					
	14/15 €	15/16 €	16/17 €	17/18 €	18/19 €	19/20* €
<i>Ecole</i>	45,5	46	47	48	49	50
<i>Collège</i>	66	67	68	69	70	71
<i>Lycée</i>	66,5	67,5	68,5	69,5	70,5	71,5
<i>Post-Bac</i>	69,5	69,5	70	70	70,5	71

	<u>Coûts de la demi-pension</u>					
	14/15 €	15/16 €	16/17 €	17/18 €	18/19 €	19/20* €
<i>Ecole</i>	77,5	79	80	81	81,5	82
<i>Collège</i>	84	86	87	88	89	89,5
<i>Lycée</i>	84	86	87	88	89	89,5
<i>Post-Bac</i>	-	-	-	-	-	-

*prévisions

Tarifs sur 10 mois

3. Evolution de l'effectif de l'association (hors personnel enseignant)

exercice clos le 31 août 2019

CATEGORIE	Personnel au 31/08/2017	Augmentation	Diminution	Personnel au 31/08/2018
Personnel entretien/conciergerie	3			3
Personnel administratif	7			7
C.P.E/Resp.Temps Midi	4			4
Cultures et Religions	9			9
Personnel de surveillance	14	2		16
Aide Labo	1			1
Informatique	1			1
Infirmière	1			1
Direction	2			2
Adjoint de direction	6		1	5
Animateur en pastorale	1			1
TOTAL	49	2	1	50

CATEGORIE	Personnel au 31/08/2018	Augmentation	Diminution	Personnel au 31/08/2019
Personnel entretien/conciergerie	3			3
Personnel administratif	7	2	1	8
C.P.E/Resp.Temps Midi	4		1	3
Cultures et Religions	9			9
Personnel de surveillance	16			16
Aide Labo	1	1		2
Informatique	1			1
Infirmière	1			1
Direction	2			2
Adjoint de direction	5		1	4
Animateur en pastorale	1	1		2
TOTAL	50	4	3	51



4. Evolution de l'actif immobilisé et des amortissements

exercice clos le 31 août 2019

4.1 Tableau des immobilisations

4.2 Tableau des amortissements

TABLEAU 2055 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

EXERCICE DU 01 SEPTEMBRE 2018 AU 31 AOUT 2019

IMMOBILISATIONS	Valeur d'origine	Acquisitions	Cessions	Valeur clôture 31/08/19
LOGICIEL INFORMATIQUE	19 854,73	1 179,36		21 034,09
AUTRES IMMOS INCORPORELLES	12 856,80			12 856,80
BATIMENTS	2 636 258,14			2 636 258,14
INST.GENE.AGCT.AMENAG.CONST.	2 398 121,46	44 307,37	2 037,98	2 440 390,85
INST.TECH.MAT/OUT.LIES A ENS.	1 089 830,46	138 503,96	2 461,76	1 225 872,66
MAT.OUT.INST.TECHN.T.A	454 812,37	24 109,88		478 922,25
INST.GENE.AGCT AMENAG.DIVERS	491 282,47	31 037,66	26 123,76	496 196,37
MATERIEL DE TRANSPORT	27 182,40			27 182,40
MATERIEL DE BUREAU ET INFO	182 738,65			182 738,65
MOBILIER DE BUREAU	61 361,24	3 083,16		64 444,40
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	78 105,63	376,00		78 481,63
TOTAUX	7 452 404,35	242 597,39	30 623,50	7 664 378,24

AMORTISSEMENTS	Valeur d'origine	dotations linéaires	Cessions	Valeur clôture 31/08/19
LOGICIEL INFORMATIQUE	18 890,94	1 270,75		20 161,69
AUTRES IMMOS INCORPORELLES	12 856,80			12 856,80
BATIMENTS	2 546 812,45	29 183,23		2 575 995,68
INST.GENE.AGCT.AMENAG.CONST.	1 929 946,81	87 053,73	2 037,98	2 014 962,56
INST.TECH.MAT/OUT.LIES A ENS.	839 493,79	109 302,19	2 461,76	946 334,22
MAT.OUT.INST.TECHN.T.A	393 268,19	38 576,43		431 844,62
INST.GENE.AGCT AMENAG.DIVERS	377 870,90	22 984,41	26 123,76	374 731,55
MATERIEL DE TRANSPORT	27 061,67	120,73		27 182,40
MATERIEL DE BUREAU ET INFO	147 590,79	17 674,91		165 265,70
MOBILIER DE BUREAU	39 071,72	5 163,47		44 235,19
TOTAUX	6 332 864,06	311 329,85	30 623,50	6 613 570,41

5. Décomposition des placements au bilan

Exercice clos le 31 août 2019

Type de placement	date d'achat	solde au 31/08/2019
Obligations subordonnées	08/07/2014	84 000,00
Comptes à terme CCM	14/04/2016	300 000,00
	29/02/2016	120 000,00
Parts sociales B CCM Valdoie	29/02/2016	51 997,00
Comptes à terme BP	01/07/2014	1 500 000,00
Portefeuille d'obligations	janv 18 à aout 2019	1 670 755,66
obligations CCM	juin-19	598 205,34

6. Etat des échéances des créances et des dettes

exercice clos le 31 août 2019

	Montant net au 31 août 2019	Échéances à - 1 an	Échéances à + 1 an	Échéances à + 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				
- Créances rattachées à des participations				
- Prêts				
- Autres	78 482,00			78 482,00
Créances de l'actif circulant :				
- Créances familles	4 495,00	4 495,00		
- Créances familles douteuses	23 885,00	23 885,00		
- Autres comptes transitoires	14 430,00	14 430,00		
- Etat et autres collectivités publiques	182 495,00	182 495,00		
- VMP	4 121 454,00		4 121 454,00	
- Disponibilités	1 191 269,00	1 191 269,00		
- Charges constatées d'avance	79 902,00	79 902,00		
TOTAL Créances	5 696 412,00	1 496 476,00	4 121 454,00	78 482,00

Passif exigible :				
- Emprunts obligataires convertibles				
- Autres emprunts obligataires				
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
* à 2 ans au maximum à l'origine				
* à + 2 ans à l'origine				
- Emprunts et dettes financ. divers	100,00		100,00	
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	223 857,00	223 857,00		
- dettes fiscales et sociales	75 703,00	75 703,00		
- Acomptes familles	34 419,00	34 419,00		
- Dettes s/immob. et comptes rattachés				
- Autres dettes	81 792,00	81 792,00		
- Produits constatés d'avance	71 607,00	71 607,00		
TOTAL Dettes	487 478,00	487 378,00	100,00	0,00

7. Etats des subventions amortissables

exercice clos le 31 août 2019

Les subventions d'investissement, pour la plupart affectées à des biens renouvelables, ne sont pas amortissables, et portées en classe 10.

Lorsque ces subventions font l'objet, dans le cadre d'une convention écrite avec la collectivité territoriale, d'un droit de reprise, une écriture annuelle de levée progressive du droit de reprise est enregistrée (débit compte 103. par crédit compte 102.).

Font exception à cette règle les fonds perçus au titre de la taxe d'apprentissage et consacrés à des investissements autorisés : ceux-ci sont enregistrés en compte 13 et font l'objet d'un amortissement identique à celui des biens subventionnés inventoriés spécifiquement à l'actif.

I – Taxe d'apprentissage

Exercice	Origine	Biens subventionnés	Taxe d'origine restant en compte au 31/08/2019	Quote-part à virer au résultat		Montant total cumulé viré aux résultats
				Mode	Durée	
93/94	Entreprise redevables	Matériel enseignement technique STL	3 307.02	Linéaire	3 à 10 ans	3 307.02
94/95	"	"	649.79	"	"	649.79
95/96	"	"	9 111.06	"	"	9 111.06
96/97	"	"	11 557.72	"	"	11 557.72
97/98	"	"	1 024.43	"	"	1 024.43
98/99	"	"	10 892.14	"	"	10 892.14
99/00	"	"	8 817.74	"	"	8 817.74
00/01	"	"	1 090.33	"	"	1 090.33
01/02	"	"	6 652.73	"	"	6 652.73
02/03	"	"	11 786.11	"	"	11 786.11
03/04	"	"	1 878.62	"	"	1 878.62
04/05	"	"	13 839.46	"	"	13 839.46
05/06	"	"	22 814.94	"	"	22 814.94
06/07	"	"	10 188.61	"	"	10 188.61
07/08	"	"	27 466.97	"	"	27 466.97
08/09	"	"	20 416.31	"	"	20 416.31
09/10	"	"	44 727.63	"	"	44 582.57
10/11	"	"	27 228.62	"	"	24 331.79
11/12	"	"	29 067.00	"	"	28 239.67
12/13	"	"	31 732.28	"	"	31 732.28
13/14	"	"	8 071.00	"	"	8 071.00
14/15	"	"	57 243.57	"	"	56 879.78
15/16	"	"	40 384.00	"	"	36 678.49
16/17	"	"	43 613.09	"	"	31 647.09
17/18	"	"	11 251. 20	"	"	4 344.15
18/19	"	"	24 109.88	"	"	3 843.82
TOTAL			478 922.25			431 844.62

8. Mouvements des réserves et provisions inscrites au bilan

exercice clos le 31 août 2019

NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Réserve pour investissement				
	Réserve de trésorerie				
RESERVES	Réserve d'intervention ou de régularisation				
	Réserve de compensation				
	TOTAL RESERVES				
	Réserve de trésorerie				
PROV.REGLEMENTEES	Amortissements dérogatoires				
	Différence sur réalisation d'éléments d'actif				
	TOTAL				
	Provisions pour litiges				
	Provisions pour amendes et pénalités				
PROV.POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour rémunération personnel handicapé				
	Provisions pour grosses réparations	110 880,85		50 091,80	60 789,05
	Provisions pour départ en retraite engagé	117 960,00	6 100,00		124 060,00
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL	228 840,85	6 100,00	50 091,80	184 849,05
	Sur immo.incorporelles				
	Sur immo.corporelles				
PROV.POUR DEPRECIATION	Sur immo.financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes familles	36 647,19	6 919,25	19 681,32	23 885,12
	Autres provisions pour dépréciations				
	TOTAL	36 647,19	6 919,25	19 681,32	23 885,12
	d'Exploitation	265 488,04	13 019,25	69 773,12	208 734,17
DONT DOTATIONS ET REPRISES	Financières				
	Exceptionnelles				
	TOTAL GENERAL	265 488,04	13 019,25	69 773,12	208 734,17

9. Mouvements des fonds associatifs

exercice clos le 31 août 2019

	Exercice 2018/2019	Exercice 2017/2018
FONDS PROPRES ET ASSIMILES		
Fonds associatifs sans droit de reprise :		
- Valeur du patrimoine intégré	2 281 753.70	2 281 753.70
- Subv. investiss.non renouvelables	0	0
- Libéralités ayant le caractère d'apport	8 049.31	8 049.31
Subventions d'Investissement Amortissables :		
- Taxe apprentissage équipements scolaires	478 922.25	454 812.37
- Amortissement taxe app. équipements scolaires	(431 844.62)	(393 268.19)
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS HORS RESULTATS ET REPORTS A NOUVEAU	2 336 880.64	2 351 347.19



10. Engagements pris en matière de retraite et de prévoyance

exercice clos le 31 août 2019

1) **Personnel rémunéré par l'Association :**

Le montant des droits qui sont acquis par tous les salariés présents, pour les indemnités de départ à la retraite est, à ce jour, déterminé de manière statistique et comptabilisé (le taux de mortalité ayant changé) pour un montant total de 124 060 €, dont 62 030 € de charges sociales patronales.

Le montant estimé de l'indemnité globale de départ en retraite relative aux salariés présents à la clôture de l'exercice, figurent, charges patronales comprises, en provisions pour risques et charges au passif.

2) **Personnel enseignant rémunéré par l'Etat :**

Le montant des droits acquis par les enseignants de l'établissement pour les indemnités de départ à la retraite dues par l'Association était jusqu'à présent couvert par des versements trimestriels à la compagnie d'assurance « La France ». Un changement de statut du personnel enseignant a entraîné la prise en charge par l'état des indemnités de départ en retraite dues à ce dernier. Le contrat d'assurance « La France » est ainsi devenu caduc.

En matière de prévoyance, c'est l'Association qui assure la prise en charge des cotisations patronales du personnel enseignant.



11. Affectation du résultat de l'exercice précédent

exercice clos le 31 août 2019

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, réunie le 4 décembre 2018, a décidé d'affecter en « report à nouveau - créditeur » le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 août 2018 soit un bénéfice d'un montant de 373 190.80 €.



12. Autres engagements hors bilan

exercice clos le 31 août 2019

- Restructuration et extension du plateau scientifique

Nantissement de 1 500 000€ sur 10 ans en C.A.T à la banque populaire, en garantie du prêt souscrit par la SA immobilière du Faubourg des Ancêtres pour la restructuration et l'extension du plateau scientifique.



13 . Inventaire de l'actif immobilisé

exercice clos le 31 août 2019

Afin de sécuriser la valeur de ses actifs au bilan, l'Institution Sainte - Marie a mis en place un inventaire périodique de l'ensemble de ses immobilisations, celui-ci se déroule de la manière suivante :

- l'inventaire est effectué sous la direction du service comptable de l'ISM, avec la collaboration du personnel ayant une bonne connaissance des lieux où se trouvent les immobilisations ;
- cet inventaire régulier permet à l'ISM de s'assurer que chaque immobilisation physiquement présente est bien enregistrée en comptabilité et réciproquement ;
- les immobilisations qui ne sont plus physiquement présentes dans les locaux de l'ISM sont sorties de la comptabilité de l'association selon la procédure comptable adéquate.



exercice clos le 31 août 2019

14 . Communication, prévue par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, sur les rémunérations perçues, au titre de l'exercice, par les 3 plus hauts cadres dirigeants de l'Association.

L'ensemble des personnes concernées a perçu, au titre de l'exercice de 12 mois clos le 31 août 2019, une rémunération brute et des avantages en nature s'élevant globalement à 127 892.70 €.



15 . Opérations réciproques entre entités liées

exercice clos le 31 août 2019

€	ISM (*)	SIFA (**)	GMM (***)
bilan actif au 31/08/19			
- ISM		42 973	0
- SIFA	0		0
- GMM	0	0	
bilan passif au 31/08/19			
- ISM		0	0
- SIFA	42 973		0
- GMM	0	0	
compte de résultat 2018/2019-charges			
- ISM		0	0
- SIFA	514 899		0
- GMM	28 635	0	
compte de résultat 2018/2019-produits			
- ISM		514 899	28 635
- SIFA	0		0
- GMM	0		

(*) : INSTITUTION SAINTE MARIE- BELFORT

(**) : SOCIETE IMMOBILIERE DU FAUBOURG DES ANCETRES-BELFORT

(***) : GROUPEMENT MISSIONS MARIANISTES-PARIS